

Séminaire de formation continue

Autorité parentale conjointe et garde alternée

20 février 2025

Contenu

En juin 2014, le projet de modification du Code civil qui fait de l'autorité parentale conjointe la règle, indépendamment de l'état civil des parents, est devenu loi. Certains nouveaux articles concernant directement le volet « autorité parentale » sont par la suite entrés en vigueur au mois de janvier 2017. Ainsi, la possibilité pour le juge civil d'examiner si les conditions pour la mise en œuvre d'une garde alternée sont réalisées - et ce même en cas de désaccord des parents à ce sujet - est désormais inscrite dans le Code civil.

Ce cours analyse les problématiques liées à l'autorité parentale conjointe et la garde alternée, tout en présentant les dernières jurisprudences en la matière. Les thèmes suivants seront présentés :

- Expériences pratiques d'attribution de l'autorité parentale conjointe
- L'autorité parentale conjointe : aspects psychologiques
- La garde alternée : jurisprudences récentes
- Exemple de calcul de la contribution d'entretien en cas de garde alternée

Public cible

Juges, greffiers/ères, avocat-e-s, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Direction

Alexandra Jungo, Prof. Dr iur., Professeure, Université de Fribourg

Responsable de la formation

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Judi 20 février 2025, de 9h15 à 16h45

Frais d'inscription

CHF 400.-

Délai d'inscription

20 janvier 2025

Intervenant·e·s

Sandra Mühlbauer, lic. iur., Vice-Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne

Marie Schäfer, Dr iur., juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine, Fribourg, psychologue - psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet

Wanda Suter, lic. iur., juge de paix de l'arrondissement de la Sarine et présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Fribourg

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Inscription et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél.: 026 300 73 39

E-mail: formcont@unifr.ch

Inscription en ligne > www.unifr.ch/formcont

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.– sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

Inscription et organisation

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél: +41 (0)26 300 73 39

E-mail: formcont@unifr.ch

www.unifr.ch/formcont